

difficulté marque non seulement les filiales des sociétés américaines et autres au Canada, mais aussi la nature même de notre propre industrie canadienne.

J'ai déjà été dans les affaires moi-même et j'éprouve beaucoup de sympathie pour les propriétaires de petites entreprises. Ils ont un grand rôle à jouer au Canada, et un rôle durable. Ils peuvent assurer des services plus spécialisés et plus personnels que ne le peuvent les grandes maisons. Dans ce sens ils peuvent très bien soutenir la concurrence. Par contre, à l'heure actuelle certaines industries canadiennes cherchent à fabriquer des produits à une échelle telle que l'entreprise n'a plus de sens économique. On trouve trop de ces sociétés un peu partout au Canada. Cela peut aller à l'encontre des intérêts du consommateur en majorant les prix. Je ne dis pas que ces sociétés ou industries encouragent de propos délibéré les relèvements de prix et l'incompétence, mais elles sont prises dans le piège que constitue la concurrence outrée. C'est pourquoi je dis que si une loi du pays empêche ou entrave l'organisation rationnelle et l'expansion des industries qui ont besoin de ce stimulant pour demeurer concurrentielle et plus en mesure d'acheter le genre de machines et de matériel voulu pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, elle devrait être étudiée à nouveau.

J'estime, en outre, que le gouvernement devrait examiner la question des tarifs douaniers, au lieu de s'attaquer au problème au moyen de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ce qui est une façon policière d'aborder le problème. Je crois que ce point a été signalé dans le rapport de la Commission MacQuarrie, qui renferme aussi plusieurs recommandations. Il estime, entre autres, qu'on ne résout pas un problème difficile en créant une armée d'inspecteurs du gouvernement, mais en supprimant les tarifs préférentiels qui permettent à ces sociétés d'abuser, le cas échéant, de leur situation, et en les livrant à la concurrence internationale et mondiale. Il y a des arguments en faveur du maintien du tarif, dans certaines circonstances; aussi, je ne condamne pas d'emblée les tarifs, qui peuvent être l'instrument d'une politique nationale, mais j'estime que cet instrument doit être utilisé avec sagesse; il devrait constituer un outil au service d'un ministère chargé de protéger les consommateurs, de rationaliser et d'organiser nos industries.

Certains commentaires que je fais à l'occasion de ce débat pourraient peut-être s'appliquer tout aussi bien au ministère de l'Industrie. Toutefois, comme nous parlons de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, j'essaierai de concentrer mes remarques sur

les problèmes liés aux enquêtes sur les coalitions. Il devient évident que d'autres pays élargissent leurs lois sur les coalitions même si, dans bien des cas, ils ont déjà un avantage en ce qui concerne les produits ouvrés. Cela m'a beaucoup intéressé d'apprendre que l'Australie a fait une étude sur la loi relative à la répression des monopoles et des pratiques commerciales restrictives, qui sont beaucoup moins rigoureux et plus orientés vers les aspects économiques que vers les aspects juridiques de la situation, ce qui est moins le cas dans notre mesure. Voilà, je crois, la faiblesse de notre loi relative aux coalitions. Nous avons pris à cet égard une attitude juridique, plutôt qu'une attitude économique.

La Commission MacQuarrie a signalé, dans son rapport, l'impérieuse nécessité de recherche en ce qui concerne la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. N'ayant pas le rapport avec moi, je regrette de ne pouvoir le citer fidèlement, mais autant que je me souviens, il affirme qu'il faut effectuer des recherches beaucoup plus étendues que celles que fait actuellement le ministère.

Je sais que le ministère a fait des recherches sur les ventes d'essence des stations-service ainsi que sur leurs ventes de pneus, de batteries et d'accessoires, et qu'il en a fait d'autres, moins étendues mais plus spécialisées, sur d'autres entreprises, mais je parle de recherches sur les problèmes économiques avec lesquels les Canadiens sont aux prises. Je pense que le ministère devrait étudier la commercialisation, la consommation, et peser l'idée selon laquelle la concurrence tout à fait libre est vraiment profitable au consommateur.

J'ai posé une question au ministre l'autre jour et, ou je l'ai pris par surprise, ou bien il ne pouvait pas se prononcer, il a dû improviser une réponse. Peut-être le ministre n'a-t-il pas été très frappé par l'importance de la question car il a répondu qu'elle recevrait toute l'attention voulue. Même si je n'ai guère d'expérience ici, j'ai l'impression que ce genre de réponse générale ne présage rien de bon pour ma question.

• (1.50 p.m.)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quelle était la question?

**M. Saltsman:** Je demande au ministre de ne pas traiter la question trop à la légère, car elle est grave.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quelle était la question?

**M. Saltsman:** Je suis heureux de voir qu'on s'intéresse tellement à ma question. Je vais donc la lire.